

LE CHAPPELLAUXNAUXARD



Edito

Chères Chapellauniennes,
chers Chapellauniens

Nous sommes rentrés depuis quelques temps dans une période d'incertitudes et de difficultés.

Difficultés économiques, avec leurs conséquences sur nos concitoyens : précarité accrue, chômage qui progresse, tensions sociales à tous les niveaux, pression fiscale qui augmente sans cesse. Sur ce dernier point, le Conseil Municipal a décidé, pour la 5ème année consécutive, de ne pas augmenter les impôts communaux. La Communauté de Communes en a fait de même, ainsi que le conseil Général après il est vrai de fortes augmentations...

Parallèlement, les subventions permettant de réaliser les travaux indispensables à l'entretien des communes ne cessent de diminuer.

L'incertitude dans notre domaine concerne l'avenir des collectivités locales : Nous savons que le projet du gouvernement actuel, comme son prédécesseur, est d'en réduire le nombre.

Les rumeurs plus ou moins fondées parlent de fusion de cantons (dans notre cas, avec Chinon ou avec l'Agglo ?), et de Communautés de Communes (et là, vu l'échec de la précédente tentative de l'ancien Préfet de passer en force, comment cela vat-il évoluer ?), et même de communes entre elles.

Quoiqu'il en soit, mon objectif et celui de mes collègues Maires des environs est de préserver notre identité et notre patrimoine. Par des accords négociés dans l'intérêt de chaque partie (exemple le regroupement Pédagogique entre Lignières de Touraine et nous, ou le raccordement de notre station d'épuration à celle du Syndicat des Eaux Lignières-Vallères), et la mutualisation des moyens (matériels actuellement et plus tard humains), nous trouvons les solutions pour que les populations de nos petites communes bénéficient d'un maximum de services tout en gardant leur identité.

Il ne s'agit pas de refuser l'évolution inéluctable, mais de l'accompagner pour que, quoiqu'il arrive, nous puissions continuer à bien vivre là où nous avons choisi d'habiter.

Je vous souhaite de bonnes vacances, que nous espérons tous ensoleillées...

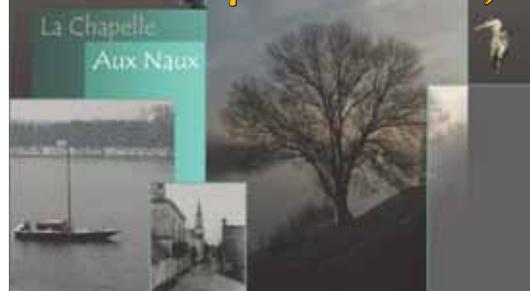
Bonne lecture !

Philippe
MASSARD

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Arbre, goûter et marché de Noël | p 2 |
| Club des anciens | p 3 |
| Concert église / Brocante | p 3 |
| Plesse du Bourg | p 4 |
| Concours maisons fleuries | p 4 |
| Audit des fossés | p 4 |
| Concours photos | p 5 |
| Gîte et Guinguette / Jardin d'Edaphon | p 6 |
| Soirée Loire Nature | p 7 |
| Illuminations / Entretien Fûtreau | p 8 |
| Natura 2000 | p 8 |
| Voeux du Maire / St. épuration / Zumba | p 9 |
| Village des Yutiers / Sortie vélos | p 10 |
| Echanges scolaires | p 11 et 12 |
| Cour de l'école | p 12 |
| Enquête école / Rythmes scolaires | p 12 et 13 |
| Agenda 21 | p 14 et 15 |
| SAVI / Arefi | p 16 |
| Divers | p 17 |
| Prévention cambriolages | p 18 |
| Manifestations / Nouv. arrivants / Carnet | p 19 |

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR
www.lachapelleauxnaux.fr





Arbre de Noël



Le dimanche 16 décembre le Comité des Fêtes organisait, comme depuis plusieurs années, l'arbre de Noël des enfants de l'école. Les écoliers de la Chapelle aux Naux, accompagnés de leurs parents, ont ainsi pu apprécier le spectacle « Bois doux » de la compagnie Extravague, dont l'histoire se déroule entièrement sur la Loire. Après l'arrivée du Père Noël, et après la dégustation de viennoiseries accompagnées

de jus de fruits, les enfants sont repartis chargés de cadeaux sous les regards amusés des parents, du Maire et de quelques Conseillers Municipaux.

Goûter de Noël

Cette année encore le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de l'école pendant leur goûter de Noël. Tous ont été ravis de sa venue, même si certains un peu plus perspicaces que les autres ont cru reconnaître un membre du Conseil Municipal à ses chaussures, paraît-il...



Marché de Noël

Le traditionnel marché de Noël organisé par les bateliers s'est tenu cette année le 7 décembre et a fait venir autant de monde que d'habitude. Petits et grands ont pu y faire leurs achats jusqu'à l'arrivée du Père Noël en fin de soirée.





Le Club des anciens

Traditionnellement les Anciens de la commune se réunissent en fin d'année pour le repas organisé par les Familles Rurales. C'est l'occasion pour eux de se retrouver et d'échanger anecdotes et souvenirs dans une ambiance agréable autour d'un bon repas et d'une table joliment décorée.

Concert à l'église

Malgré des conditions défavorables (beau temps après 2 semaines de pluie, et beaucoup d'autres spectacles concurrents), le concert « Oriolantz » organisé par les Familles Rurales et le Théâtre de Vaugarni a bien eu lieu. Pas à l'église comme prévu, trop froide pour le public et les instruments anciens de l'orchestre, mais à la salle des fêtes où une estrade a été montée pour l'occasion.

Le public a été séduit par les sonorités inhabituelles de ces instruments du moyen-âge, et a bien apprécié la gentillesse et la bonne humeur des musiciens.



Brocante



La brocante annuelle organisée par les Familles Rurales s'est tenue le dimanche 12 mai.

Par chance en ce printemps pluvieux, il a fait relativement beau temps, ce qui a permis à plus de cent exposants et des centaines de visiteurs de passer une excellente journée. Encore un excellent millésime !



Aménagement plesses du bourg

Afin de rendre plus pratique l'utilisation de l'eau et l'électricité par les associations communales, le Conseil Municipal a fait amener les arrivées correspondantes derrière la plateforme en bois. Cette borne sécurisée servira aussi pour la guinguette pendant l'été (un compteur a été installé pour mesurer son utilisation).



Concours Maisons Fleuries

Pour sa 4ème édition, le concours des maisons et jardins fleuris a rencontré un vif succès. Les membres du comité « Cadre de Vie » ont visité les concurrents durant l'été et décerné



le 1er prix « petits jardins et cours » à Mr et Mme Fouché ; celui des grands jardins à Mme Fichet ; celui des jardins potagers à Mme Baudrier et celui des façades à Mr et Mme Laurent.

Espérons que ce printemps 2013 maussade et pluvieux n'empêchera pas les jardins de la Chapelle aux Naux de bien fleurir, afin que l'on puisse voir de jolies réalisations qui embellissent notre commune...

Audit des fossés

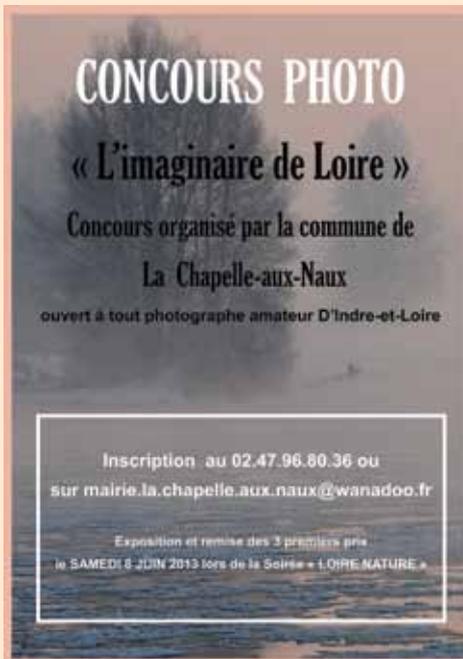
En avril le Maire a emmené un groupe d'anciens de la commune pour examiner les principaux fossés et déterminer les éventuels travaux à réaliser pour faciliter leur écoulement.

Après analyse des problèmes rencontrés, il semble que quelques travaux de curage et débouchage de buses seront suffisants dans l'attente d'un véritable audit dans quelques années.





Concours photos



La municipalité a organisé un grand concours photo ayant pour thème « l'imaginaire de Loire ».

Un jury composé de 3 membres du Conseil Municipal et 3 habitants de la Chapelle aux Naux a choisi les 3 plus belles photos

correspondant au thème, parmi toutes celles reçues.

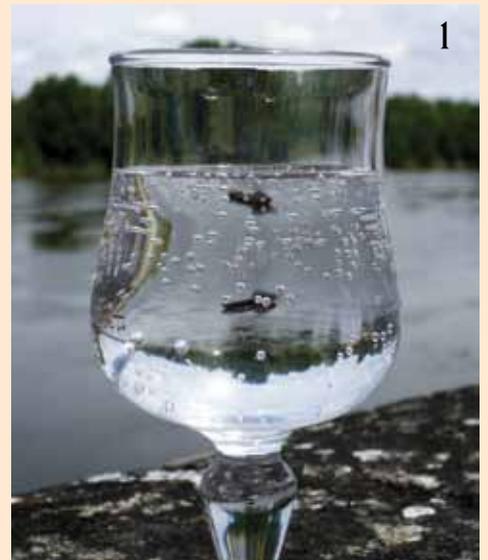
Les 30 plus belles photos ont été exposées à la soirée Loire Nature du 7 juin. L'exposition se poursuit à la Mairie jusqu'au 31 août et ensuite les agrandissements seront



remis aux propriétaires des photos.

Voici les 3 gagnantes

- 1) La Loire pétillante par Catherine CHANTELOUP de la Chapelle aux Naux
- 2) Travail d'épeire par Alain BRY de Vallères
- 3) Chaise dans la Loire par Florence DECHELLE de Lignières de Touraine





Gîte et Guinguette

« LA BATELIERE SUR LOIRE », UNE NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE



Depuis Mai dernier, un nouveau domaine touristique a vu le jour à la Chapelle aux Naux, sur la Levée de la Loire. Il propose à la location différents types d'hébergements pour les nombreux touristes du département et met ainsi en avant notre belle commune.

Ainsi, la Cabane du pêcheur, hébergement atypique pouvant accueillir 2 à 4 personnes, a été construite en bois de pays sur pilotis à 6 m de hauteur et permet l'observation de nombreux oiseaux pour le plus grand bonheur de ses hôtes. Le Gîte des Bateliers, petite maison de pêcheur en bords de Loire d'une capacité de 4 à 6 personnes, a été, quand à lui,

entièrement rénové dans le respect de l'architecture locale, après avoir été laissé de nombreuses années dans l'oubli.

Ces deux hébergements de charme sont un beau clin d'œil au passé de la commune, ancien village de pêcheurs et de bateliers.

Contact : labatelièresurloire@gmail.com / 06 34 48 10 46

RESTAURANT GUINGUETTE « LOIRE EN SELLE »

Depuis 2010 et la fermeture de l'Auberge La Gabare, la Chapelle aux Naux espérait l'ouverture d'un nouveau restaurant. C'est aujourd'hui chose faite avec l'ouverture



du Restaurant Guinguette « Loire en Selle », installé sur la Plesse du bourg ! Ouvert tous les jours, à la belle saison, de midi à 17h, « Loire en Selle » concocte des produits maison et du terroir pour la plus grande joie des touristes et des habitants de la commune et d'ailleurs. Seul point restauration sur la Loire à vélo entre Savonnières et Bréhémont, « Loire en Selle » permet enfin aux cyclistes de faire une pause gourmande sur notre commune, dans un cadre de rêve. « Loire en Selle » organise également deux fois par mois des soirées musicales à thème, permettant ainsi à ceux qui le souhaitent de profiter de belles soirées d'été en bords de Loire.

Contact : loireenselle@gmail.com



Touraine Cheval



Touraine Cheval est installé sur la commune depuis juin 2011 et accueille les enfants et les adultes pour des balades à cheval ou à poney ainsi que pour des cours d'équitation. Jessica sera ravie de vous accueillir rue des Brisaciers afin de vous faire découvrir l'équitation sur les chemins de la commune, en famille ou entre amis.

Renseignements au 06.12.56.31.85 ou www.tourainecheval.com

Le Jardin d'Edaphon sème ses légumes

au lieu-dit Les Gagneries

vente directe de légumes biologiques, locaux et de saison

le mercredi de 16h30 à 19h, sur place

le samedi de 9h à 12h, chez L. Rivry

(arboriculteur, lieu-dit Les Avanries)

Contact : Julien PIRON - 06 28 23 25 97





Soirée Loire nature



Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre avait choisi cette année la Chapelle aux Naux pour la 10ème édition de la Soirée Loire Nature. Malgré un



temps incertain, plusieurs centaines de visiteurs sont venus participer aux différentes animations organisées par la Ligue de Protection des Oiseaux et les autres associations de protection de la nature

et du patrimoine sur la Plesse du Bourg près du port.



Mr le Maire a remis les prix du concours photo organisé par la municipalité, et l'exposition photo a connu un grand succès (elle se poursuit à la Mairie jusque fin août). Ensuite Mme Prétis,

directrice de l'école de la Chapelle aux Naux, a fait un compte-rendu de l'opération « Fréquence Grenouilles » réalisée par les écoliers avec la collaboration du Conservatoire d'Espaces Naturels, et le Maire a remis un diplôme à chaque



enfant participant.

Après un tour de chant de la chorale des Bateliers du Ridellois un apéritif géant a réuni tous les visiteurs autour de verres de rosé pétillant, et de jus de pomme de chez Luc Rivry, accompagnés de spécialités régionales qui ont connu un vif succès.



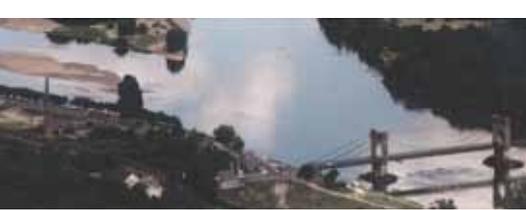
La soirée s'est poursuivie avec de nombreuses



animations tandis que le Comité des Fêtes régalaient les visiteurs avec des andouillettes et saucisses frites.

Vu le succès de cet évènement, la responsable du CEN a souhaité faire sa 11ème édition à la Chapelle aux Naux. A suivre...





Illuminations de Noël



Depuis 2008 la Municipalité a décidé d'acheter tous les ans, en profitant des offres promotionnelles des fabricants, un peu de décorations de Noël jusqu'à avoir un stock permettant de décorer les bâtiments municipaux. Ces décorations sont effectuées par l'Adjoint Technique aidé du Maire et de quelques membres du Conseil Municipal.

Le Maire ayant remarqué que cette année beaucoup de maisons de la commune avaient été décorées par les habitants, a décidé d'étudier avec le Conseil Municipal la possibilité d'organiser un concours des maisons décorées (illuminations ou autre) pour la fin d'année 2013.

Inutile de dire que l'aspect économies d'énergie serait un point important...



Entretien du Futreau

En janvier, les bateliers ont profité du fait que la Loire avait monté pour mettre le Balbuzard le petit frère de la Clémence, à sec sur le port et effectuer quelques menues réparations dessus, destinées à le remettre en état, prêt pour de nouvelles croisières sur la Loire.

Natura 2000

Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux naturels tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le site des Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre englobe une partie de notre commune et son enjeu principal est la protection des espèces d'oiseaux qui sont en danger.

Le Maire, Philippe MASSARD, déjà Président du Comité de Développement Natura 2000 de ce site depuis 2010, a été réélu pour 3 ans en mai 2013.

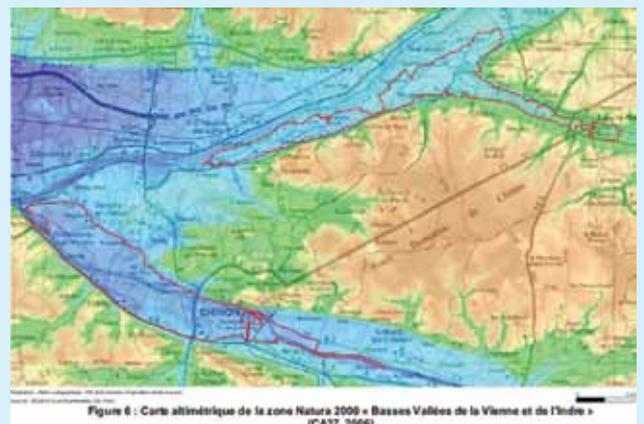


Figure 6 : Carte altimétrique de la zone Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » (CA37, 2006)



Les vœux du Maire

Les vœux du Maire ont eu lieu le dimanche 13 janvier . Devant une nombreuse assistance et en présence du Conseiller Général, du Président de la Communauté de Communes ,



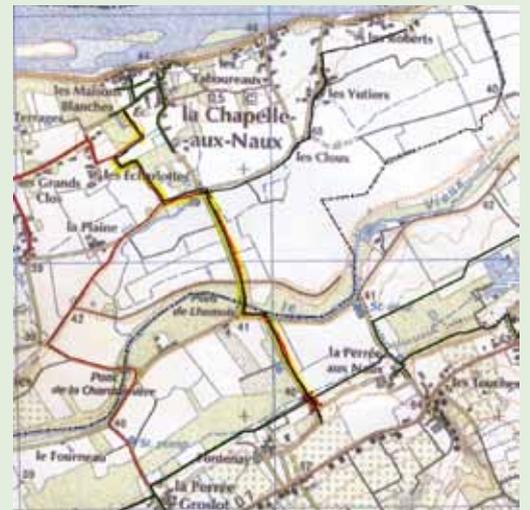
du Maire d'Azay le Rideau et des Maires des communes voisines, Philippe MASSARD a rappelé les principaux faits marquants de l'année écoulée et évoqué les projets 2013 (hameau des Yutiers notamment et lancement du Plan Local d'Urbanisme). Il a indiqué également que les subventions permettant d'entreprendre des travaux se feront de plus en plus

rares dans l'avenir, et que cela risque de retarder certains projets. Il a ensuite remercié les associations locales pour toutes les animations qu'elles organisent tout au long de l'année, et le personnel de la Mairie pour son dévouement.

Station d'épuration



Les travaux permettant de relier la station d'épuration au réseau de Lignières de Touraine vont débuter au plus tard en octobre (voir trajet ci-contre). Ces travaux suivant le tracé des routes, certaines de celles-ci risquent d'être momentanément coupées : Soyez prudents et patients...



Zumba

L'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique Lignières de Touraine-La Chapelle aux Naux a organisé le vendredi 7 juin une soirée zumba à la Plesse du Bourg à la Chapelle aux Naux.

Près de 80 personnes ont investi la plateforme en bois qui a une fois de plus prouvé son utilité, et après avoir dansé sur la musique « zumba », ont pu se restaurer grâce au barbecue tenu par les parents d'élèves.



Village des Yutiers

Le réaménagement du village des Yutiers, initialement prévu en 2013, aura lieu en 2014. En effet, après leur avoir envoyé un questionnaire pour tenir compte de leurs avis, le Maire a invité les habitants à une réunion publique, à laquelle ils sont tous venus.



Il a expliqué qu'il y avait 2 options : Une sans enfouissement des réseaux (électricité et téléphone), auquel cas les travaux pourraient commencer dès 2013 ; et l'autre comprenant cet enfouissement.

Et dans ce cas, il fallait attendre l'accord du SIEIL qui subventionne 70% du montant des travaux, fin 2013.

A la suite des débats au cours desquels chacun a pu s'exprimer, il est apparu que la 2ème solution convenait au plus grand nombre, et les travaux sont donc reportés à début 2014.

Un projet de réaménagement réalisé par l'ADAC sera montré aux habitants lors d'une nouvelle réunion publique courant juillet ou début septembre.

Sortie vélos



Le dimanche 2 juin les Bateliers et les Familles Rurales ont organisé une sortie à vélo jusqu'au moulin de Ballan Miré sur le trajet de la Loire à vélo.

Dès 10H le matin, un sympathique groupe d'une quarantaine de personnes, comprenant des adultes et des enfants, s'est retrouvé sur la place de la Mairie, malgré un temps incertain.

Après le passage de ce qu'on appelle la « Voie Romaine » de Villandry (qui n'est en fait que le dessus du déversoir créé en 1877 suite aux grandes inondations et qui a été pavé...), il a traversé Villandry par les bords du Cher jusqu'à Savonnières, et est arrivé au moulin vers midi. Heureusement il n'a pas plût et la ballade d'une trentaine de km s'est révélée très agréable, avec un piquenique au moulin, et un retour tranquille pour les participants enchantés par la ballade.



Echanges scolaires

NOS CORRESPONDANTS

En début d'année scolaire, notre maîtresse, Mme PRETIS, nous a proposé d'avoir des correspondants. Nous avons donc envoyé notre portrait à une classe de cel du 19^{ème} arrondissement de PARIS. C'est eux qui nous ont choisi...



Chaque mois, nous nous sommes écrit afin de raconter notre vie à LA CHAPELLE AUX NAUX et la leur à PARIS.

Chaque jour nous attendions avec impatience l'arrivée de Chantal, notre factrice pour voir si on avait une réponse. Et le 17 mai 2013, ce fût le grand jour...

Nous allions les rencontrer dans leur école.

Le matin, nous avons pris le car de très bonne heure (6 heures) accompagnés d'Hélène la secrétaire de Mairie et des élèves de CM2 de l'école de LIGNIERES de TOURAINE.

Quatre longues heures ont suivi mais heureusement nous avons nos « DS » !

Nous avons déposé les CM2 au Musée d'ORSAY dans le 7^{ème} arrondissement. Puis nous avons traversé Paris en cherchant désespérément le 19^{ème} arrondissement...

Lorsque nous sommes arrivés dans leur école, qui ne ressemble pas du tout à la notre : un grand immeuble avec des escaliers, nous sommes montés dans leur classe pour découvrir là où ils travaillaient chaque jour. Ils s'étaient tous habillés en bleu pour notre venue.

Nous avons ensuite traversé tout un quartier où il y avait un marché pour aller pique niquer dans un très joli parc qui s'appelle le parc de Belleville. Au début, on était impres-



sionné mais très vite, on s'est bien entendu. Après avoir mangé on est allé dans un endroit super : On a pu se défouler en courant dans des labyrinthes avec de drôles de tuyaux pour communiquer et là on s'est vraiment bien amusé tous ensemble. Après avoir dessiné le paysage (la tour Eiffel, Beaubourg, la tour Montparnasse...), nous avons repris le car pour nous rendre au Muséum National d'Histoire Naturelle. On a vu plein d'animaux et l'on

devait répondre à différentes questions : qui est le plus gros de l'éléphant ou de la baleine, quelles différences y a t il entre l'éléphant d'Afrique, l'éléphant d'Asie.

C'était vraiment une belle journée.

On a dû dire en revoir à nos correspondants qui rentraient en métro. Mais la surprise c'est qu'ils allaient venir nous voir le 3 juin.

Après avoir récupéré les CM2, nous sommes passés en bus devant la Tour Eiffel.

Nous sommes rentrés très tard mais nous avons dormi avec plein de bons souvenirs.





Le 03 juin 2013, c'était au tour de nos correspondants de prendre le car pour venir nous voir à LA CHAPELLE AUX NAUX. Quelle joie de les retrouver. Nous leur avons fait visiter l'école. Ils ont trouvé qu'on avait de la chance parce qu'on avait un potager, un bac à sable



et beaucoup de place. Nous avons pique niqué sur « La Plesse du Bourg » et l'après-midi nous avons fait une course d'orientation dans le village avec un plan et des énigmes. Nous avons pu leur expliquer tout ce qu'on avait appris sur La Chapelle aux Naux cette année. C'était très fatigant parce

qu'il fallait aller à pied du four à chanvre à l'observatoire des oiseaux ou de la mairie jusqu'à la Loire ! Les deux équipes à avoir trouvé le plus de balises ont gagné une coupe. La journée a passé très vite et ils ont dû repartir aussitôt car ils avaient beaucoup de route et de l'école le lendemain. On va maintenant leur écrire une dernière lettre et peut-être qu'on gardera contact et qu'on se reverra avec nos parents.



Cour de l'école



Depuis quelques temps la cour de l'école était régulièrement inondée en cas de fortes pluies, ce qui causait une gêne importante, empêchant les enfants d'en profiter pendant les récréations.

Ceci étant dû au fait que le sol était tassé depuis des dizaines d'années, un entrepreneur est venu décompacter le sol et créer une évacuation vers le puits voisin.

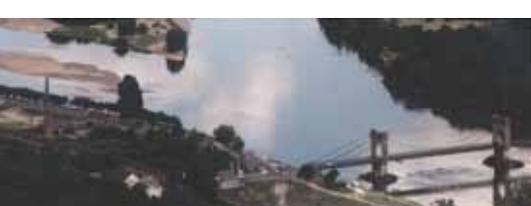
Depuis même par temps très pluvieux la cour reste n'est plus inondée, ce qui amène un grand sourire sur le visage de Mme Pretis, la directrice de l'école...

Enquête école

« J'ai 10 ans, mon nom est Paul, j'ai passé quelques jours à La Chapelle-aux-Naux, lors des vacances de Noël pour voir où vivait mon grand-père lorsqu'il était petit. »

C'est en recevant cette lettre que nous avons fait la connaissance de Paul mais aussi de Florian, animateur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), venu nous aider à retrouver les traces du passé du village de La Chapelle aux Naux. Pour sa première visite, il avait dans ses affaires des photos que Paul avait prises.





Nous sommes alors allés dans le village pour retrouver les lieux et les objets des photos.



Les jours suivants, nous avons cherché à quoi ressemblaient ces lieux au temps du grand-père de Paul, à quoi servaient ces objets. C'est comme ça que nous avons fait la connaissance de madame Moquette, ancienne directrice de l'école de La Chapelle aux Naux et que nous avons rencontré monsieur le Maire, venu nous rendre visiter à l'école.

Quand Florian est revenu, nous lui avons montré toutes nos trouvailles. Lui aussi avait des choses à nous présenter. Il avait trouvé dans le grenier du grand-père de Paul des objets que nous n'avions jamais vus comme par exemple une boîte à laver et un battoir ou encore un outil pour réparer les filets de pêche.

Maintenant que nous connaissons le passé de La Chapelle aux Naux, il nous reste à imaginer son futur. . .

Les élèves de CP et CE1 de l'école de La Chapelle aux Naux



Réforme des rythmes scolaires

Les municipalités avaient le choix d'appliquer cette réforme soit à la rentrée 2013, soit à celle de 2014.



Le Maire avait déjà indiqué lors de ses vœux en janvier que sa préférence allait à 2014, car le délai pour préparer cette réforme était trop court ; de plus la somme proposée par l'Etat pour compenser les frais d'application de la réforme ne se montait même pas à la moitié du coût réel.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, suivant en cela l'avis du Conseil d'École et des enseignants, a décidé de repousser à 2014 cette réforme, qui dans tous les cas, sera difficile à mettre en œuvre pour les écoles des petites communes rurales. En effet, il va être difficile de trouver des intervenants qualifiés qui accepteront de se déplacer

pour effectuer moins d'une heure de travail par jour...

Quelques communes proches (peu nombreuses...) ayant décidé de l'appliquer dès cette rentrée, nous profiterons de leur expérience pour gérer au mieux cette réforme.



Agenda 21

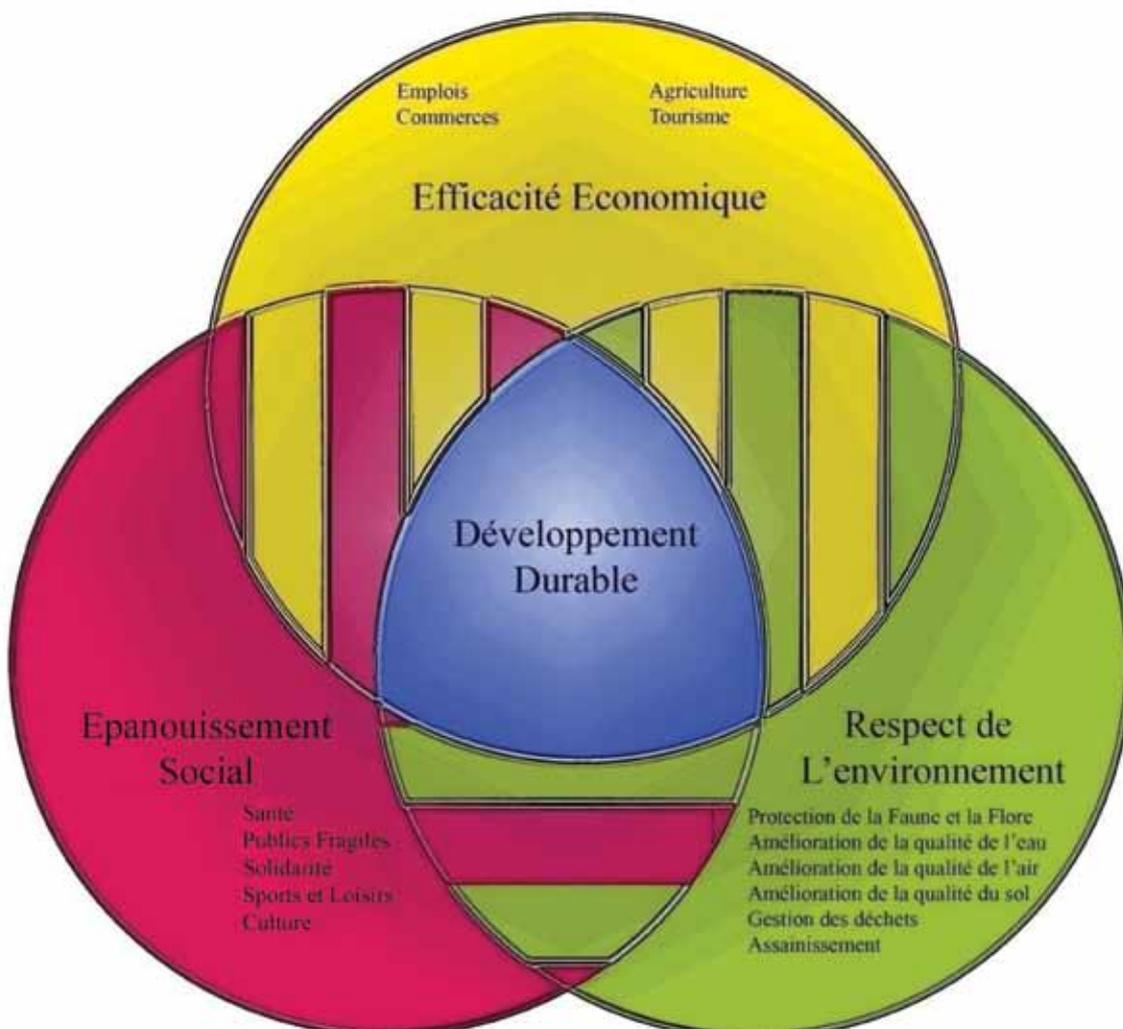
L'AGENDA 21, qu'est-ce que c'est ?

Littéralement le terme « agenda » signifie en latin « ce qui doit être fait », du verbe ago = je fais. Ce mot agenda est à comprendre au sens anglo-saxon du terme, à savoir programme. Quant à « 21 », cela signifie tout simplement 21ème siècle.

Il s'agit donc du programme pour notre siècle actuel.

En 1992, lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro au Brésil, 173 pays adoptent le programme Action 21 (traduit chez les anglo-saxons comme Agenda 21, terme qui a été repris en France). C'est une déclaration qui fixe un programme d'actions pour le XXIe siècle dans des domaines très diversifiés afin de s'orienter vers un développement durable de la planète.

En tant que Vice-Président en charge du Développement Durable, Philippe MASSARD, le Maire de la commune, impulse depuis 5 ans une politique s'appuyant sur le développement de l'Agenda 21 de la Communauté de Communes. Cette politique se développe autour de 4 objectifs principaux :





OBJECTIF N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Optimiser les transports

Favoriser les transports en commun, le covoiturage

Réduire la facture énergétique

Par la rénovation des bâtiments publics, le développement de la filière chanvre, la réduction de la durée de l'éclairage public

Favoriser les énergies renouvelables

Par le développement du photovoltaïque

OBJECTIF N° 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Biodiversité

Fauchage tardif

Plan de désherbage essai zéro pesticide

Protection des milieux et des ressources

Limitation des prélèvements en eaux

Récupérateurs eaux pluviales

Bulleurs dans toutes les collectivités et chez les particuliers

Compostage, utilisation de papier recyclé.

Accompagnement des agriculteurs démarche intégrée voire biologique

Plan Locaux d'Urbanisme type Développement Durable, préservation des terres agricoles

OBJECTIF N° 3 : EPANOUISSEMENT DES ETRES HUMAINS, COHESION SOCIALE, QUALITE DE VIE

Organiser des événements thématiques sur des opérations de développement durable

Entretien des espaces verts par des structures d'insertion sociale

Elaboration des PCS et DICRIM des communes.

OBJECTIF N° 4 : DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

Exemplarité des collectivités sur les économies d'énergies

Communication périodique sur les opérations Développement Durable menées dans les communes afin d'impulser cette philosophie aux habitants

Cet Agenda 21 est destiné à être poursuivi dans les années à venir. A ce jour quelques actions concrètes ont été mises en œuvre : Distribution de réducteurs de débit d'eau, utilisation par les mairies de papier recyclé, essais de désherbage sans produits chimiques, création de nouveaux bâtiments communautaires en Haute Qualité Environnementale, organisation de co-voiturage, etc...

Il reste beaucoup à faire et à inventer, mais notre avenir en passe par là...



SAVI



La Communauté de Communes a décidé de déléguer sa compétence hydraulique (entretien des cours d'eau) au Syndicat d'Aménagements de la Vallée de l'Indre.

Cela permettra de nombreuses économies d'échelle et donnera plus de moyens financiers (subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général et du Conseil Régional) et humains (embauche de techniciens de rivière).

En toute logique, le Maire, Philippe MASSARD, qui occupait les fonctions de Vice-Président en charge de l'hydraulique a été élu Vice-Président du SAVI, en charge du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau.

AREFI

« L'Association Ridelloise pour l'Emploi, la Formation et l'Insertion » (A.R.E.F.I.) accueille sans rendez vous tous les matins de 9h à 12h30 tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau qui souhaitent être aidés dans la gestion de leur carrière professionnelle : s'orienter, se former, rechercher un emploi, changer de métier, préparer un concours, trouver un stage en entreprises, utiliser l'informatique pour effectuer sa recherche... Nous aidons également tous les employeurs qui souhaitent être accompagnés pour recruter et les informons sur les dispositifs d'aide au développement de l'emploi et de la formation. Responsable de l'accompagnement des habitants et des employeurs : Anthony Maréchal

Actuellement :

Des formations en informatique et en anglais sont organisées dans nos locaux et de nouvelles sessions sont programmées pour le second semestre 2013. Il reste des places disponibles !

Responsable des inscriptions pour les formations : Charline Meterreau

Nouveauté 2013 :

A.R.E.F.I. vient d'ouvrir en partenariat avec Chinon Multiservices, une antenne locale de l'association intermédiaire. L'A.R.E.F.I. peut à présent mettre du personnel à disposition auprès des particuliers, des entreprises, des institutions et des associations en fonction de leurs besoins sous conditions. Le recrutement est réalisé localement auprès de la population en recherche d'emploi et le contrat est édité par nos soins. Responsable de l'antenne locale : Arnaud Picarda

Association ouverte tous les jours de 9h à 12h30 en libre accès et de 13h30 à 17h00 sur rendez vous.



Divers

Evolution de la délinquance sur le territoire de la commune (statistiques de la Gendarmerie).

Sur 2012, la délinquance générale est restée sans augmentation sur l'année précédente (11 faits) et reste très faible par rapport à la moyenne des communes du canton.

Il y a eu un seul cambriolage d'habitation principale et 4 vols déclarés.

On peut regretter cependant la veulerie de certains qui vont jusqu'à arracher des arbustes plantés par la Municipalité pour fleurir la commune afin de se les approprier...

Brûlage des déchets

Il est rappelé que le brûlage des déchets ménagers, auxquels sont assimilés les déchets verts (branchages et résidus de jardinage) est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Ces déchets doivent être amenés à la déchetterie d'Azay le Rideau ou à celle de Rivarenes. Renseignements en Mairie.

Bruit

Le printemps et l'été sont synonymes de bricolage à l'extérieur, travaux au jardin, et notamment de tonte des pelouses...

Afin de respecter la tranquillité à laquelle chacun a droit, les horaires autorisés sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 8H30 à 12H et 14H 30 à 19H30

Samedi : 9H à 12H et 15H à 18H30

Dimanche et jours fériés : 10H à 12H

Par ailleurs tout bruit lié à l'utilisation d'instruments de musique doit cesser à 23H, sauf autorisation spéciale.

Pour tout problème administratif (cartes d'identité, démarches diverses), n'hésitez pas à prendre contact avec Hélène, la secrétaire de Mairie, ou avec le Maire ou son Adjoint.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tel : 02 47 96 80 36

HORAIRE d'ouverture au public:

LUNDI 9 h.00 à 12 h.30 – 14 h.00 à 17 h.30

MARDI 9 h.00 à 12 h.30 – 14 h.00 à 17 h.30

MERCREDI 9 h.00 à 12 h.30 – Fermé l'après-midi

JEUDI 9 h.00 à 12 h.30 – 14 h.00 à 17 h.30

VENDREDI 9 h.00 à 12 h.30 – Fermé l'après-midi

Le 1er Samedi matin du mois de 9 h.30 à 12 h.00.

Animaux : les chiens et chats doivent être munis de colliers de façon à faciliter leur restitution en cas de perte.

Les chiens ne doivent pas divaguer sur le territoire de la commune, et leurs aboiements ne doivent pas troubler le voisinage. En cas de divagation d'un chien inconnu, prévenir la Mairie qui fera le cas échéant intervenir la société Dog Protection (service payant à la charge du propriétaire...).



Prévention cambriolage

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioteurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie; protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur:

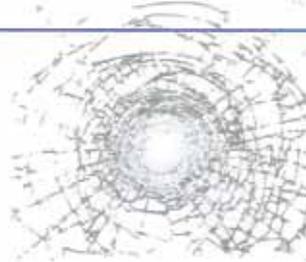
- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public). Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS : SFR : 10 23**
- **ORANGE : 0 800 100 740**
- **BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700**

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gov.fr



LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avissez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

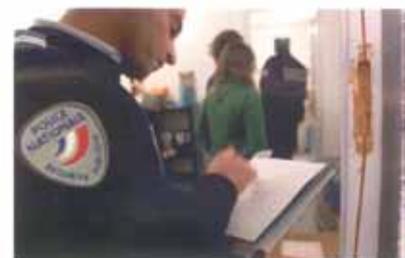
Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance; une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.





Manifestations 2ème semestre 2013

Jeudi 11 juillet :

Passage du Tour de France à la Chapelle aux Naux.

Samedi 20 juillet :

Grande fête des Bateliers à la Plesse du Bourg en bords de Loire, avec repas champêtre et pièce de théâtre, et feu d'artifice offert par la municipalité.



Samedi 28 septembre 20H30 :

Loto des Bateliers à la salle polyvalente.

Dimanche 6 octobre à 14H :

Loto du Comité des Fêtes à la salle polyvalente.

Dimanche 1er décembre :

Marché de Noël organisé par les Bateliers à la salle des Fêtes.

Dimanche 15 décembre :

Arbre de Noël pour les enfants de l'école organisé par le Comité des Fêtes à la salle des Fêtes.



NOUVEAUX ARRIVANTS 2013

M. BATEAU Bertrand
M. BOYER Olivier
M. MEUNIER Bruno
Mme et M. RAVENEL Laurent
Mlle PIOGER Ambre et M. RIAUD Guillaume

Nous leur souhaitons la bienvenue !



Le CARNET à compter de janvier 2013

DECES

CHARDON Serge, le 11 janvier 2013
AUPERT Roger, le 15 janvier 2013
PECQUEUX Raymonde, le 5 mars 2013
BEZARD Camille, le 31 mars 2013
DUFAY Geneviève, le 07 avril 2013

Sincères condoléances à leur famille.

FÊTE DES BATELIERS

Samedi 20 Juillet 2013

La Chapelle Aux Naux

**A partir de 16h
sur la Plesse**

Guinguette - Expositions
Vente de produits régionaux
Restauration

A partir de 20h

Variétés françaises
Concours de danse (lots)
Spectacle des mariniers

Feu d'artifice

offert par la municipalité

à 23 h



Imprimé sur papier recyclé

Magazine municipal de la commune de la Chapelle-aux-Naux - Directeur de publication : Philippe Massard
Conception et impression : Imprimerie Azay Publicité 37190 Azay-le-Rideau - Dépôt légal à parution - Tirage à 400 exemplaires.